

AUTORISATION – REGLEMENT

Je soussigné(e) :

N° SS :

Demeurant à :

Téléphone :

En ma qualité de représentant légal de l'enfant :né(e) le.....

AUTORISE

1 – Le tennis Aubergenville Club à inscrire et faire participer mon enfant à toutes compétitions tennistiques après m'en avoir fait part **oui** **non**

2 – Le responsable de l'école de tennis **Raphaël POULIQUEN**, ou tout autre membre du bureau du Tennis Aubergenville Club, à prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité physique et morale de mon enfant lors des cours ou compétitions de tennis **oui** **non**

3 – **EN CAS D'ACCIDENT**, le responsable susnommé à prendre les dispositions nécessaires pour faire effectuer les examens médicaux, le transport en ambulance ou l'hospitalisation le cas échéant si je ne suis pas joignable **oui** **non**

Téléphone famille.....

Médecin traitant.....

Remarques particulières concernant la sante de l'enfant (prise de médicaments, allergie, etc)

.....
.....
.....

4 – La prise de photos et/ou de films de mon enfant dans le cadre des activités tennistiques **oui** **non**

Je prends note que mon enfant ne doit en aucun cas quitter le groupe dont il fait partie sans l'accord du responsable susnommé ou des accompagnateurs.

Le licencié accepte-t-il de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetteries RG et le BNP Paribas Master,...) et de ses partenaires ? **oui** **non**

L'inscription entraîne l'adhésion au règlement du TAC Tennis et de la FFT (Fédération Française de tennis). Elle autorise le TAC Tennis, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2019/2020, l'image des personnes, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support.

Le TAC Tennis, le comité, la Ligue et la FFT seront amenés à utiliser les données personnelles (notamment l'adresse électronique) pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (gestion des services attachés à l'adhésion au club et à l'acquisition de la licence FFT, l'organisation des compétitions fédérales, la gestion des membres des associations, etc.). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le TAC Tennis, la Ligue départementale, la FFT.

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la FFT :

- Par mail : fft@fft.fr (renseignement sur vos droits www.cnil.fr)

- Par courrier : FFT Service Organisation et systèmes d'information 2, avenue Gordon Bennett 75016 Paris

Joindre :

- Un certificat médical mentionnant l'aptitude au tennis et au sport de compétition (**voir nouvelles modalités dans la rubrique information**)

OBLIGATOIRE AU 1^{er} ENTRAINEMENT

- Un règlement de cotisation annuelle **par chèque** bancaire, espèces, bons CAF, ou chèques comité d'entreprise.

Vous avez la possibilité de régler en 3 fois par chèque bancaire à l'ordre du **Tennis Aubergenville Club** : *encaissement en octobre / janvier / avril*

Places limitées pour l'école de tennis et groupes prédéfinis

DEBUT DES COURS : Date à venir

Vous pouvez nous contacter :

Tél : 06.98.61.41.42

Courriel : tennis.aubergenville.club@gmail.com

INFORMATIONS

Certificat médical pour personnes majeures :

Lors de la demande d'une première licence ou tous les trois ans dans le cadre du renouvellement de la licence, si vous êtes une personne majeure, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées **datant de moins d'1 an**.

Dans l'intervalle des 3 ans, lors de la demande de renouvellement de votre licence, vous n'avez qu'à renseigner l'attestation ci-dessous selon laquelle vous avez bien répondu par la négative à tous les items figurant sur le [questionnaire CERFA N°15699*01](#).

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées **datant de moins de six mois** devra être produit.

Attestation adultes :

Je soussigné(e) M/Mme (Prénom NOM)

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif :

Certificat sportif pour personnes mineurs :

Lors de la demande d'une licence et si vous êtes mineur, il convient de présenter l'attestation disponible ci-dessous, signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du [questionnaire de santé spécifique aux mineurs](#) a donné lieu à une réponse négative.

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un [certificat médical](#) attestant de l'absence de contre-indication de l'une ou plusieurs des disciplines concernées **datant de moins de six mois** devra être produit.

Attestation pour les mineurs

Je soussigné(e) M/Mme (Prénom NOM)

exerçant l'autorité parentale sur (Prénom NOM)

atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières » a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale

-
-
- **Le port de chaussures de tennis à semelles non marquantes est obligatoire.**
 - **L'accès aux courts de tennis pourra être refusé dans le cas contraire.**
 - La présence régulière des enfants est nécessaire au bon fonctionnement de chaque groupe et pour son épanouissement. Toute absence devra être signalée par la personne responsable de l'enfant. En cas d'absences répétées non excusées, la famille sera prévenue.
 - Votre enfant est sous votre responsabilité pendant le trajet domicile-club ou club-domicile.
 - Avant de déposer votre enfant (soit pour les entraînements, soit pour les compétitions) vous devez vous assurer que l'éducateur est présent pour l'accueillir.
 - **Il est sous la responsabilité du Tennis Aubergenville Club uniquement pendant la durée des cours et des compétitions tennistiques.**
 - Les documents demandés au moment de l'inscription sont indispensables.
 - **Le dossier doit impérativement être finalisé pour fin septembre 2022**

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance des obligations ci-dessus.

Fait àle.....

Signature